

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° : 2026 – 192.

Objet : VALIDATION DU DEVIS RELATIF AUX TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE ET DE SES ACCESSOIRES, DU TERRAIN DESTINÉ À L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire n° 40-CC230426 en date du 23 avril 2026 constatant l'élection du Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426, portant délégations d'attributions au Président,

Vu la proposition financière de la société JB LOC,

Considérant que la Communauté de communes Senlis Sud Oise est chargée de l'aménagement et de la gestion du terrain destiné à l'accueil provisoire des gens du voyage ;

Considérant que la mise en œuvre et le bon fonctionnement de ce terrain nécessitent de garantir la maîtrise de ses emprises et de prévenir les occupations ou intrusions non autorisées ;

Considérant que la réalisation d'une clôture adaptée permettra de sécuriser le terrain, de préserver les équipements et aménagements réalisés par la Communauté de communes et de garantir de bonnes conditions d'accueil et de gestion du site ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à la réalisation des travaux de fourniture et de pose d'une clôture et de ses accessoires sur le terrain concerné ;

DÉCIDONS

ARTICLE 1

D'accepter la proposition financière de la société JB LOC sise 305 rue Dominique Pecquet à Nesle, pour un montant de 1 075.78 € HT, soit 1 290.94 € TTC (TVA 215.16 €)

ARTICLE 2

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la communauté de Communes.

ARTICLE 3

Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.



communauté
de communes

Envoyé en préfecture le 11/08/2026

Reçu en préfecture le 11/08/2026

Publié le 11/08/2026

ID : 060-200066975-20260811-2026_192-AR

S²LOW

ARTICLE 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le 11 août 2026

Alain BATTAGLIA

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise



Par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Jean-Baptiste Legrais

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :
Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le :*

11 AOUT 2026

11 AOUT 2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

43 avenue Félix Louat 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr



305 rue Dominique Pecquet
80190 NESLE

Tél : 03.20.87.18.20

contact@jbloc.fr

Engagement : n° S0260071

Pour tout matériel perdu, volé ou détruit, une facturation sur prix catalogue sera émise selon les modalités suivantes :

- > 75% du prix catalogue pour une durée de location inférieure à 15 jours
- > 65% du prix catalogue pour une durée de location comprise entre 15 jours et 60 jours
- > 55% du prix catalogue pour une durée de location supérieure à 60 jours

Affaire suivie par LEPOLARD Rémi contact@jbloc.fr

Page 1

Matériel	Date livraison	Reprise théorique	Qté	P.U. H.T.	Période	Montant H.T.
1 LIVRAISON + INSTALLATION LE 12/08/2026	12/08/26	05/10/26	1,00	352,00		352,00
2 CLOTURE GRILLAGEE ARRONDIE RENFORCEE 3.5*2m soit 56 mètre linéaire	12/08/26	05/10/26	16,00	1,00	20 J.	320,00
3 PLOT PVC 14kg	12/08/26	05/10/26	18,00		20 J.	
4 PORTAIL PIETON GRILLAGE ARRONDI 1M - P1502	12/08/26	05/10/26	1,00	1,00	20 J.	20,00
5 COLLIER	12/08/26	05/10/26	21,00		20 J.	
6 CADENAS A CLE POMPIER en 14	12/08/26	05/10/26	1,00	31,78		31,78
7 DEMONTAGE + TRANSPORT RETOUR LE 05/10/2026 DANS LA JOURNEE	12/08/26	05/10/26	1,00	352,00		352,00

VALIDITE DE L'OFFRE : 1 mois sous réserve de disponibilité du matériel.

Si ces conditions vous agréent, merci de nous retourner le présent devis en y apportant la mention "Bon pour accord", daté et signé.
Bon de commande obligatoire.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'acceptation de cette offre implique l'acceptation de nos conditions générales de vente et de location.

Total H.T.	1 075,78
Total T.V.A. 20,00 %	215,16
Net à payer	1 290,94€

Veuillez nous retourner ce document paraphé, signé et accompagné des éléments demandés.

BON POUR ACCORD

Nom :

Qualité :

Date :

Signature :

SIEGE
SOCIAL

JB LOC 305 rue Dominique Pecquet - 80190 NESLE

S.A.S. au capital de 120 000 Euros - Amiens 990724767

SIRET 990724767 00019 - APE 7732Z - TVA FR 29 990 724 767 - IBAN : CIC LILLE NORD ENTREPR. FR76 - 3002 7175 2800 0205 3030 408 - CMCIFRPP

Envoyé en préfecture le 11/08/2026

Reçu en préfecture le 11/08/2026

Publié le 11/08/2026

ID : 060-200066975-20260811-2026_192-AR

du 11/08/2026

CCSSO CC SENLIS SUD OISE

43 AVENUE FELIX LOUAT

20006697500067

60300 SENLIS

FRANCE

Code client : CCSSEN

Adresse du chantier :

CCSSO

D1017 ENTRE FLEURINES ET LE POTEAU

60300 SENLIS

Contact : COIRIER ANNE